



SELECTIVE UNIVERSITAIRE de MATCH RACING 2019

Antibes

30 Mars ou 30 et 31 Mars 2019

AVIS DE COURSE

1 : AUTORITE ORGANISATRICE

L'autorité organisatrice (AO) est la Ligue Sud du Sport Universitaire en partenariat avec la Fédération Française de Voile et son représentant l'AMRA (www.matchraceantibes.fr).

L'organisation technique, matérielle et sportive est confiée à l'AMRA

2 : LIEU DE L'ÉPREUVE

La Sélective au Championnat de France Universitaire de Match Racing 2019, aura lieu à Antibes le 30 Mars ou le 30 et 31 Mars 2019.

Un minimum de 4 équipages est requis. Si moins de 4 équipages ont confirmé leur participation dans les délais précisés à l'article 6, la sélective sera annulée.

Si 6 ou moins d'équipages sont inscrits, cette sélective sera concentrée sur le samedi 30 Mars.

Si 7 ou plus d'équipages sont inscrits, cette sélective sera sur les samedi 30 et dimanche 31 Mars.

Le rendez-vous est fixé le samedi à 10h au Creps d'Antibes. L'horaire du dimanche matin sera communiqué par l'organisation le samedi soir à la fin des navigations

3 : GRADE de L'ÉPREUVE

Pour cette épreuve, le grade 5 a été demandé à World Sailing. Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité "Match-Race Rankings" de WS. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être re-gradée.

4 : PROGRAMME PREVISIONNEL

4.1 Ouverture du secrétariat de course à partir du Samedi 30 Mars à 9h30 dans les locaux de l'AMRA au Creps Antibes

Samedi 30 Mars	9h30 - 10h 10h - 10h30 12h	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages et remise des IC Briefing + mise à disposition des bateaux Premier signal d'attention
Dimanche 31 Mars	9h00	Briefing

<i>Si dimanche</i>	10h00 17h00	Premier signal d'attention Proclamation des résultats
--------------------	----------------	----------------------------------------------------------

4.2 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00

Sauf excusé par l'AO, la présence des skippers est obligatoire aux : Briefing quotidien et remise des prix

5 : ADMISSIBILITE DES BARREURS

- 5.1 Les équipages peuvent être constitués en AS, en sélection de ville ou d'académie après accord de la Ligue concernée. La participation d'un étudiant d'une autre académie pourra être accordée sur demande écrite à la FF Sport U (bgautier@sport-u.com) et après accord des Ligues et A.S. concernées.
- 5.2 Tous les participants doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur et licenciés F.F.S.U. et F.F.Voile (Voir le guide FF Sport U 2019)
- 5.3 Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment pendant la course, sauf en cas d'urgence. Le changement d'équipier est libre entre les autres participants après entente avec le comité de course.
- 5.4 Tous les concurrents devront satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Régulation World Sailing 19.2.
- 5.5 Les barreurs devront avoir un identifiant "Sailor ID" (obtenu sur le site de World Sailing : www.sailing.org/isafsailor) et communiquer ce numéro à l'AO au moment de l'inscription.

6 : INSCRIPTIONS

6.1 Confirmation d'inscription :

- Une confirmation de participation est à adresser à l'AMRA (www.matchraceantibes.fr) avec la Ligue Sud du sport universitaire de Nice en copie (nice@sport-u.com), **au plus tard le dimanche 24 mars**
 - accompagnée d'un chèque de 250 € à l'ordre de l'AMRA, représentant les frais techniques (location de bateau et frais d'organisation).
- Si cette sélective est recentrée sur samedi 30 Mars, les droits d'inscription seront de 125 Euros*

6.2 Pièces à présenter le 1er jour de l'épreuve :

- La licence FF Sport U de chaque équipier avec la carte d'étudiant 2018-2019,
- La licence FFV 2019 de chaque équipier, visée compétition
- Un chèque de caution de 1000 € pour le bateau à l'ordre de l'AMRA,
- Le numéro de l'ID de World Sailing

Chaque équipage devra être à jour de ses frais d'inscription pour participer à l'épreuve.

Caution de dommages

- (a) Une caution initiale de 1000 € devra être versée à l'inscription, sauf délai prolongé par l'AO. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.
- (b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de cette caution, il pourra être demandé au barreur de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
- (c) Après l'épreuve, ce qui reste des cautions sera rendu dans les 10 jours.

7 : REGLES APPLICABLES

7.1 L'épreuve sera régie par les « règles » telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV), incluant l'Annexe C lorsqu'il s'applique.

Le règlement général de la FF Sport U (voir guide 2019),

Le règlement pour l'accession au Championnat de France Universitaire (voir guide 2019),

Les règles d'utilisation des bateaux (IC annexe C),

Les règles de classe ne s'appliqueront pas.

Les prescriptions de la FFVoile aux RCV 64.3, 67, 70.5, 86.3, 88.2, 91, et à l'annexe R s'appliqueront.

7.2 Modifications aux RCV

- (a) Ajouter à la RCV 41 : (e) une aide pour sortir de l'eau et remonter un équipier à bord, à condition que le retour à bord soit approximativement à l'emplacement de la récupération.

8 : BATEAUX ET VOILES

L'épreuve se courra sur des bateaux First7.5.

Les bateaux seront fournis selon un tirage au sort, chaque jour et/ou pour chaque phase selon la décision du Comité de Course.

Les bateaux devront être utilisés selon les règles des instructions de course et en particulier celles de l'annexe « Utilisation des bateaux » : pour information, les équipages pourront embarquer, en plus du matériel fourni par l'organisation : les principaux outils à main, ruban adhésif, bouts (élastiques de 4mm de diamètre ou moins), marqueurs, matériel pour penons, montre, chronomètre, compas à main de relèvement (classique ou électronique), manilles et manillons, velcro, harnais pour le n°1, flottabilité personnelle, pavillon Y supplémentaire.

9 : EQUIPAGE

L'équipage est composé de **4 ou 5 équipiers**. La mixité est autorisée

- 9.1** Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque équipier portant au minimum un short et un tee-shirt, sera de **350 kg**.
- 9.2** Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
- 9.3** Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou envisager toute autre solution.

10 : FORMAT DE L'EPREUVE

L'épreuve se déroulera en 2 phases

- 10.1 La première phase se déroule en un ou plusieurs Round Robins.
- 10.2 La deuxième phase se déroule en match de classement
- 10.3 Le Comité de Course peut changer le format, terminer ou supprimer une phase si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

11 : PARCOURS

- 11.1**Le parcours sera du type aller- retour (2 près – 2 vent arrière)
- 11.2**La zone de course sera située à Antibes

12 : PUBLICITE

- 12.1** Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la règle 20.4 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.
- 12.2** Les concurrents pourront arborer de la publicité à terre sur le lieu de la course, après accord de l'AO.
- 12.3** Les concurrents n'auront pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (ceci modifie la RCV 60.1)

13 PRIX

Une coupe sera remise a l'équipage vainqueur

14 MEDIA, IMAGES ET SON

L'Autorité Organisatrice aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrées durant l'épreuve.

15 : BATEAUX ENTRAINEURS

Les bateaux entraîneurs doivent ostensiblement montrer l'identification de l'équipe qu'ils entraînent.

Si un bateau entraîneur gêne la course ou l'organisation de l'épreuve, cela peut entraîner l'application d'une pénalité pour le barreur ou l'équipe concernée, à la discrétion du Jury.

16 : DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Un service d'hébergement et de restauration peut vous être proposé pour le soir par le Creps dans la limite de ses possibilités :

Contact : CREPS

accueil.antibes@creps-paca.sports.gouv.fr

AMRA

contact@matchraceantibes.fr

SELECTIVE UNIVERSITAIRE DE MATCH RACING 2019

FEUILLE D'INSCRIPTION

NOM de l'Equipe :

Adresse :

Tél : E.Mail :

Nom et Prénom du Skipper :

Adresse :

Tél : E.Mail :

(un numéro de portable ou un e-mail est obligatoire)

COMPOSITION DE L'EQUIPAGE

	NOM - Prénom	NOM DE L' ASSOCIATION SPORTIVE	N° LICENCE FFSU	N° LICENCE FFV
Skipper :				
1^{er} Equipier (e)				
2^e Equipier (e)				
3^e Equipier (e)				
4^e Equipier (e)				
Remplaçant (e)				

Chèque d'inscription :

Chèque de caution :

Fait le :

Signature :